

## Aménagement des locaux du 38 RH

La feuille de route de nos élus, pour des raisons budgétaires, prévoit la suppression de 10% des agents avant la fin de leur mandat, ceci tout en préservant certains secteurs, à savoir le social, le développement économique et la police municipale. Cette situation fait, et vous l'aurez sans doute remarqué, qu'un certain nombre de bureaux restent vacants dans les services.

Ne pouvant sous-louer ces espaces (mais qui sait cela arrivera peut-être un jour), le choix d'aménagement de l'Administration pour répondre à la feuille de route politique a été restreint.

Faire évoluer ces aménagements de bureaux sur le principe actuel des bureaux individuels, implique un coût important de déplacements des cloisons à actualiser constamment. Dans certaines situations, les agents finiraient par avoir un bureau plus grand que leur directeur, ce qui n'est pas envisageable !

C'est donc l'option commune qui a été retenue, connu par tous sous le vocable « d'Open-Space ». Mais à l'Eurométropole de Strasbourg, il faut dire « bureaux ou espaces collaboratifs ».

Il faut comprendre par cela, qu'il s'agit d'espaces communs dont les évolutions d'agencement sont laissées à l'initiative des collaborateurs occupants.

En effet, lorsqu'un agent ou un de vos collègues est sur

le départ (retraite, non remplacement pour cause de fin de contrat...), vous serez amenés à collaborer pour apprécier la meilleure façon d'aménager l'espace vacant.

Y met-on un pot de fleur, une armoire ou l'espace commun sera-t-il augmenté ?

C'est en cela que ces espaces ou ces futurs bureaux deviendront collaboratifs.



Pour nos collègues du 38 RH qui inaugureront ces nouveaux espaces, nous les invitons à nous faire part de leur ressenti et de leurs appréciations face à cette nouvelle forme d'aménagement de bureau.

Ces éléments d'évaluation ou d'appréciation seront pris en compte dans la prochaine réorganisation du Centre

administratif.

Par ailleurs, certains d'entre vous ont entendu que leur service ou direction allait fusionner.

Ce nouveau mode de management signifie la suppression de postes d'encadrant.

En effet, les cadres restants seront amenés à encadrer des équipes plus conséquentes, dans une nouvelle forme d'organisation. Nous observons que l'évolution des fourchettes de grade, souvent pour des responsabilités accrues, n'évoluent pas.

Faites nous part de telles situations, si vous êtes concernés.

**Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale**

→ <http://fafpt-strasbourg.eu> ←

## Nouvelles du Comité technique



En date du 1er avril 2016, la **FA-FPT** est intervenue

- en se prononçant de manière favorable pour la modification des horaires des agents de surveillance des voies publiques
- en demandant des informations complémentaires sur le transfert des accueils de loisirs élémentaires au secteur associatif
- en approuvant la dématérialisation comptable, mais en critiquant la suppression aléatoire d'un nombre de postes
- en invitant l'Administration à reconsidérer les fourchettes de grade des agents de la filière technique notamment, dans le cadre d'emplois des ingénieurs et ingénieurs en chef territoriaux et de les mettre en conformité avec les nouveaux textes dans ce tableau.



## Taux de cotisation CNRACL

Le taux de cotisation CNRACL des agents de la Fonction publique a augmenté de 9,54 % à 9,94 % au 1er janvier 2016, suite aux différentes réformes des retraites. Il devrait passer à 10,29 % en 2017, 10,56% en 2018, 10,83% en 2019 et 11,1 % en 2020...

## Travailler pour avoir



Cela fait un moment que l'Administration discute avec les organisations syndicales au sujet du lundi de Pentecôte.

La loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées a instauré une journée dite de solidarité.

Cette journée de solidarité correspond à 7 h de travail supplémentaires mais non payées.

La **FA-FPT** a affirmé que depuis fort longtemps des heures non payées comblent largement le lundi de Pentecôte en faisant allusion aux agents qui sont régulièrement écrêtés en fin de cycle.

Bien entendu cet argumentaire n'a pas été retenu et une délibération de la Commission permanente du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 29 avril 2016 va entériner les dispositions ci-après :

- pour les agents soumis à des horaires variables, la journée de solidarité serait réalisée par 7 h de travail supplémentaires

- pour les agents soumis à des horaires fixes, la journée serait accomplie par 7 h supplémentaires éventuellement fractionnables

- pour les agents au « Forfait » (Temps de travail modulable) bénéficiant de 10 jours d'ARTT pouvant être pris librement dans l'année, le forfait sera simplement réduit d'un jour d'ARTT.

## Le coin du CHS.CT

Comme au CT, nous avons validé le projet de modification des horaires et la réaffirmation des missions des ASVP.

La présentation du projet 38 RH (il faut comprendre par là l'ancien bâtiment AXA) a suscité une énorme discussion, mais la **FA-FPT** a affiché une réelle volonté d'aboutir à une solution favorable à tous.

En points divers, nous avons eu à traiter d'un problème de harcèlement à la piscine du Wacken et une commission d'enquête a été demandée.